



Demande de dépannage

Notre association est ouverte à toutes les personnes qui habitent ou travaillent sur les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix.

Chaque recherche nécessite un important travail, raison pour laquelle une facture concernant des frais d'inscription de Chf 30.-- vous sera envoyée. **Dès réception de votre paiement** nous nous efforcerons de vous trouver une solution de dépannage. **Les demandes de dépannage sont gratuites pour les membres de l'association.**

Ce questionnaire doit être entièrement rempli et retourné à l'association Supernounou, il est nécessaire pour vous mettre en contact avec des accueillantes familiales, des baby-sitters, etc... pour cette raison il est possible que vos prénoms, noms, adresses et souhaits de garde soient transmis à des tiers qui collaborent avec notre structure.

Coordonnées de la mère :	Coordonnées du père :
Nom, prénom.....	Nom, prénom
Adresse	Adresse
NPA et localité	NPA et localité
Téléphone	Téléphone.....
Portable	Portable
E-mail	E-mail
Commune du lieu de travail	Commune du lieu de travail
Votre boîte email est-elle régulièrement relevée (Pour l'envoi de courrier) ? oui non (<i>biffer ce qui ne correspond pas</i>)	

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance
Allergies connues ?	
Placement désiré du : au	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
A partir de : (heure)						
Jusqu'à : (heure)						

A remplir si plusieurs enfants :

Prénom et nom de l'enfant	Date de naissance
Allergies connues ?	
Placement désiré du : au	

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
A partir de : (heure)						
Jusqu'à : (heure)						



Demande de dépannage

Remarque :

.....

.....

.....

Si vous ne souhaitez pas payer les frais d'inscription (Chf 30.- par demande de dépannage quel que soit le nombre d'enfant) mais désirez devenir directement membre de l'association (CHF 50.— par année) et ainsi bénéficier de tous les avantages qu'offre notre association, tels que droit de vote à l'AG, liste des baby-sitters, dépannages illimités durant, participation aux animations organisées par l'association, etc... Merci de cocher la case :

Oui, nous souhaitons devenir membre dès à présent, merci de nous faire parvenir les statuts, le formulaire d'inscription en tant que membre et la facture de Chf 50.-.



Vous avez trouvé quelqu'un prêt à garder votre enfant sans passer par l'association ?

Assurez-vous que cette personne soit au bénéfice de l'autorisation de garde délivrée par l'Office de l'enfance et de la Jeunesse afin d'être conforme à la loi. Ce sera également la seule solution pour que vous puissiez déduire fiscalement vos frais de garde. (Chf 4'000.— par an et par enfant, sur présentation de justificatifs)

Nous sommes à la disposition de toutes personnes intéressées à obtenir l'autorisation de garde. Selon la loi, l'autorisation est obligatoire pour toutes personnes qui gardent des enfants contre rémunération à leur domicile. L'obtention et la formation sont gratuites. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Vous n'êtes plus à la recherche d'une solution de garde ?

Nous vous remercions d'avertir notre association afin de ne plus figurer sur notre liste d'attente.

Le Couffin a un rôle d'intermédiaire. La décision et l'accord de placement auprès d'une tierce personne relèvent de la responsabilité du représentant légal.

Par notre signature, nous prenons note que Supernounou fera son possible pour trouver une solution de dépannage mais que celui-ci n'est pas garanti.

Lieu et date : Signature/s :